Décision 26-DCC-52 du 10 février 2026

relative à la prise de contrôle conjoint de la société Arche MC2 par les sociétés Montefiore Investment et Activa Capital

Posted on: 10 février 2026 | Secteurs :

NUMÉRIQUE

SANTÉ

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	sociétés Montefiore Investment et Activa Capital
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	société Arche MC2

Lire

Le texte intégral de la décision
119.71 Ko